



# « UN OcéAN DE MISÈRE »

LA CRISE DES RÉFUGIÉS ROHINGYAS



SÉNAT | SENATE  
CANADA

Rapport provisoire du Comité sénatorial  
permanent des droits de la personne

L'honorable Wanda Thomas Bernard, présidente  
L'honorable Salma Ataullahjan, vice-présidente  
L'honorable Jane Cordy, vice-présidente

FÉVRIER 2019



SÉNAT | SENATE  
CANADA

**Renseignements :**

Par courriel : [RIDR@sen.parl.gc.ca](mailto:RIDR@sen.parl.gc.ca)

Par la poste : Comité sénatorial permanent des Droits de la personne

Sénat, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A4

Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante : [sencanada.ca](http://sencanada.ca)

Le Sénat est présent sur Twitter : [@SenatCA](https://twitter.com/SenatCA)

Suivez le comité à l'aide du mot-clic [#RIDR](https://twitter.com/hashtag/RIDR)

*This report is also available in English*

# MEMBRES DU COMITÉ



L'honorable  
Wanda Thomas Bernard  
présidente



L'honorable  
Salma Ataullahjan  
vice-présidente



L'honorable  
Jane Cordy  
vice-présidente

## Les honorables sénateurs



Yvonne Boyer



Patrick Brazeau



Nancy Hartling



Thanh Hai Ngo



Kim Pate



Donald Neil Plett

### Membres d'office du comité :

Les honorables sénateurs Peter Harder, C.P. (ou Diane Bellemare) (ou Grant Mitchell);  
Larry Smith (ou Yonah Martin); Joseph Day (ou Terry Mercer); Yuen Pau Woo (ou Raymonde Saint-Germain)

### Autres sénateurs ayant participé à l'étude :

Les honorables sénateurs Andreychuk, Coyle, Forest-Niesing, Martin et Simons

### Service d'information et de recherche parlementaires :

Erin Shaw, Jean-Philippe Duguay et Alexandra Smith, analystes

### Direction des comités du Sénat :

Barbara Reynolds, greffière du comité  
Elda Donnelly, adjointe administrative

### Direction des communications du Sénat :

Sófra McAllister, agente de communications, Comités



## ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 20 septembre 2018 :

L'honorable sénatrice Ataulhjan propose, au nom de l'honorable sénatrice Bernard, appuyée par l'honorable sénateur MacDonald,

Que le Comité sénatorial permanent des droits de la personne soit autorisé à étudier et à surveiller l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et à examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne;

Que les documents reçus, les témoignages entendus, et les travaux accomplis par le comité sur ce sujet depuis le début de la première session de la quarante-deuxième législature soient renvoyés au comité;

Que le comité soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 30 septembre 2019.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*

Richard Denis

## INTRODUCTION

Le 25 août 2017, les Rohingyas, une population ethnique minoritaire et religieuse sans nationalité du Myanmar (Birmanie), ont commencé à fuir le pays pour échapper à des attaques violentes dirigées contre eux par les autorités gouvernementales du Myanmar. Ces attaques ont depuis été reconnues par le Parlement du Canada comme constituant un génocide<sup>1</sup>. Persécutés en raison de leur identité ethnique et religieuse, les Rohingyas ont fui vers le Bangladesh dans l'espoir d'y trouver refuge, de la nourriture, de l'aide médicale et de la compassion.

Compte tenu de la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les Rohingyas, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne (le comité) a commencé à surveiller la crise en septembre 2017<sup>2</sup>. Il a depuis tenu un certain nombre de réunions à ce sujet, les plus récentes ayant eu lieu en octobre et en novembre 2018<sup>3</sup>.

Le comité est très touché par les tribulations constantes et l'avenir incertain des Rohingyas au Myanmar et dans les camps de réfugiés au Bangladesh. Pour cette raison, il a cru bon de présenter un court rapport contenant des recommandations au gouvernement du Canada. Le comité n'a pas oublié la réponse donnée par un des quelques 921 000<sup>4</sup> réfugiés rohingyas au Bangladesh à l'honorable Bob Rae, envoyé spécial du premier ministre auprès du Myanmar, qui lui avait demandé quel message il aimerait qu'on transmette au premier ministre. Le réfugié avait simplement répondu :

« Dites-lui que nous sommes humains<sup>5</sup>. »



1. Chambre des communes, *Débats*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 20 septembre 2018, p. 21650; Sénat du Canada, *Débats*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 2 octobre 2018, p. 6385.
2. Comité sénatorial permanent des droits de la personne, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature [RIDR, *Témoignages*], 27 septembre 2017; et RIDR, *Témoignages*, 2 octobre 2017.
3. RIDR, *Témoignages*, 31 octobre 2018; RIDR, *Témoignages*, 7 novembre 2018; et RIDR, *Témoignages*, 21 novembre 2018.
4. Organisation mondiale de la santé, *Bangladesh: Weekly Situation Report #52*, 22 novembre 2018 [disponible en anglais seulement].
5. RIDR, *Témoignages*, 6 juin 2018 (l'honorable Bob Rae, C.P., C.C., O. Ont., C.R., envoyé spécial du premier ministre auprès du Myanmar).

# LES ROHINGYAS

Les Rohingyas sont persécutés depuis que le Myanmar a obtenu son indépendance du Royaume-Uni en 1948. Le Myanmar ne les a jamais reconnus comme étant des citoyens, même s'ils habitent depuis au moins 600 ans dans ce que l'on appelle maintenant l'État de Rakhine, dans l'ouest du pays<sup>6</sup>. Les événements récents ne marquent pas la première fois que des actions des autorités gouvernementales du Myanmar entraînent un exode des Rohingyas :

- En 1977, 200 000 Rohingyas ont fui le pays lorsqu'un nouveau gouvernement militaire a entrepris « d'écarter » les étrangers avant la tenue du recensement national, un processus qui a mené à des expulsions forcées ainsi qu'à de nombreux actes de brutalité, de violence sexuelle et meurtres<sup>7</sup>.
- En 1992, 250 000 réfugiés rohingyas ont fui les mesures de répression exercées par le gouvernement à la suite de la révolte du 8-8-88, mesures caractérisées par des « violations massives des droits de la personne [...] y compris des exécutions extrajudiciaires, des actes de torture et du travail forcé<sup>8</sup> ».

Les persécutions que continuent de subir les Rohingyas sont exacerbées par les discours de haine cautionnés par l'État et les préjugés répandus à l'encontre de cette population minoritaire<sup>9</sup>. De nombreux témoins ont utilisé les termes « génocide » et « crimes contre l'humanité » pour décrire les atrocités commises à l'endroit des Rohingyas par les autorités gouvernementales du Myanmar.



6. Les comptes rendus historiques varient; ce nombre (600 ans) constitue une évaluation conservatrice de la présence des Rohingyas dans la région. Human Rights Watch [HRW], « II. Historical Background », *Burma/Bangladesh – Burmese Refugees in Bangladesh: Still No Durable Solution*, mai 2000 [disponible en anglais seulement].

7. HRW (2000).

8. Amnistie internationale, *Myanmar/Bangladesh: Rohingyas – The Search for Safety*, septembre 1997, p. 1 [traduction].

9. RIDR, *Témoignages*, 7 novembre 2018 (Yasmin Ullah, présidente, Réseau des droits de la personne).

# LA CRISE : SURVIVRE AU MYANMAR ET AU BANGLADESH

Le dernier exode des Rohingyas du Myanmar – quelque 730 000 personnes – est le plus important de l’histoire de ce pays. Depuis la fin août 2017, la majorité des Rohingyas qui se trouvaient dans l’État de Rakhine ont fui au Bangladesh. Et puisque les Rohingyas qui sont restés au Myanmar continuent d’être la cible de violences, le nombre de réfugiés au Bangladesh continue d’augmenter.

## Bangladesh : Un refuge sûr?

Déjà aux prises avec ses propres problèmes, le Bangladesh accueille des réfugiés rohingyas depuis 1977. Comptant près d’un million de personnes, la plupart de ces réfugiés sont concentrés à Cox’s Bazar, l’une des régions les plus pauvres et les plus densément peuplées du pays. Les divers camps de réfugiés à Cox’s Bazar, appelés Kutupalong, « forment maintenant le plus grand camp de réfugiés au monde<sup>10</sup> ». Le Comité reconnaît les efforts déployés par le gouvernement du Bangladesh et les résidents de Cox’s Bazar pour recevoir les réfugiés rohingyas.

Néanmoins, Kutupalong a été décrit de manière poignante par un témoin comme étant « un océan de misère<sup>11</sup> ». Les installations sanitaires, la nourriture, les abris ainsi que l’accès à l’éducation et à des services médicaux sont, au mieux, limités. Les réfugiés sont constamment menacés par des phénomènes météorologiques extrêmes. La violence sexiste, y compris la violence sexuelle, la traite de personnes, la consommation de drogues et la radicalisation constituent des problèmes répandus<sup>12</sup>. Les conditions déplorables dans les camps s’ajoutent aux graves traumatismes subis par les réfugiés. À leur arrivée, un grand nombre d’entre eux étaient gravement blessés et/ou traumatisés par les atrocités de masse dont ils avaient été témoins. Des milliers de femmes et de filles qui essaient déjà de se remettre des traumatismes causés par les violences sexuelles que leur ont infligées les forces militaires du Myanmar doivent maintenant affronter une grossesse ou ont donné naissance à des enfants issus de ces viols<sup>13</sup>. Selon Yasmin Ullah, présidente du Réseau des droits de la personne des Rohingyas,

« Les mères Rohingyas ont très peu de moyens pour survivre. Pourtant, la seule chose pour laquelle elles ont mis leur vie en jeu, c’est l’espoir que leurs enfants vivraient une vie meilleure<sup>14</sup>. »

Les femmes rohingyas sont victimes de nombreuses violations des droits de la personne. Un grand nombre d’entre elles ont été torturées et violées, et elles n’ont d’autre choix que d’avoir les enfants résultant de ces actes. L’accès aux soins de santé maternelle est limité et, en l’absence de médecins rohingyas, cela est souvent risqué. Dans les camps de réfugiés, les Rohingyas enceintes n’ont pas accès aux soins de santé après 18 h, même si leur travail d’accouchement commence<sup>15</sup>.

Le gouvernement du Bangladesh semble espérer que la présence des réfugiés rohingyas est strictement temporaire et de courte durée. Il résiste donc de mettre en place des solutions à long terme aux nombreux problèmes criants dans les camps. De plus, le gouvernement a exprimé son intention de faciliter dès que possible le rapatriement des réfugiés au Myanmar. Pour reprendre les propos du haut commissaire du Bangladesh au Canada :

« ... mettre trop l’accent sur l’éducation et sur les moyens de subsistance à l’intention des ressortissants du Myanmar déplacés de force au Bangladesh pourrait constituer un facteur d’attraction. Le problème vient du Myanmar, et la solution ultime consiste en leur retour durable là-bas<sup>16</sup>. »

10. RIDR, *Témoignages*, 31 octobre 2018 (Payam Akhavan, professeur, Droit international, Université McGill).

11. *Ibid.* (Bobiash et Raiss Tinmaung, directeur, Projets outre-mers, Réseau des droits de la personne Rohingya).

12. *Ibid.* (Bobiash et Tinmaung).

13. *Ibid.* (Akhavan); ONU Info, « For Rohingya refugees, imminent surge in births is traumatic legacy of sexual violence - special report », 11 mai 2018 [disponible en anglais seulement].

14. RIDR, *Témoignages*, 7 novembre 2018 (Ullah).

15. *Ibid.*

16. RIDR, *Témoignages*, 7 novembre 2018.





Cherchant une solution à court terme, le gouvernement du Bangladesh est arrivé, à la mi-novembre 2018, à une entente avec les autorités gouvernementales du Myanmar en vue du rapatriement des réfugiés rohingyas. Il a toutefois mis ces projets en suspens à la suite des manifestations organisées par les réfugiés, qui refusent de retourner au Myanmar.

Le Bangladesh a insisté sur le fait qu’il n’obligerait pas les réfugiés à retourner au Myanmar contre leur gré. Cela irait à l’encontre du principe en droit international de non-refoulement<sup>17</sup>. Néanmoins, l’éventualité d’un rapatriement forcé a semé la peur chez un grand nombre de réfugiés, qui n’ont échappé que récemment à la terreur et aux brutalités des autorités du Myanmar. On a d’ailleurs rapporté des évasions des camps de réfugiés et au moins une tentative de suicide<sup>18</sup>.

Le haut-commissaire du Bangladesh a informé le comité que son gouvernement avait reçu l’assurance du Myanmar que les réfugiés rohingyas pourraient retourner dans leur pays sans danger. Or, ces assurances ont été accueillies avec beaucoup de réserve par le comité et les témoins entendus.

## Oppression continue au Myanmar

La situation des Rohingyas au Myanmar demeure précaire. Environ 530 000 Rohingyas se trouvent encore dans l’État de Rakhine, dont plus de 125 000 dans des camps pour personnes déplacées à l’intérieur du pays<sup>19</sup>. Raiss Tinmaung, directeur des Projets outre-mers au sein du Réseau des droits de la personne Rohingya, a informé le comité que les villages rohingyas ayant survécu aux attaques militaires « sont sous surveillance constante, et une atmosphère de peur règne partout<sup>20</sup> ». La population rohingya au Myanmar demeure privée de droits fondamentaux, tels que l’accès égal à l’éducation et aux soins de santé et la liberté de mouvement à l’intérieur du pays. Plus fondamentalement encore, ils n’ont toujours pas droit à la citoyenneté<sup>21</sup>. Même les citoyens du Myanmar qui défendent les droits des Rohingyas ou qui signalent les violations des droits sont ciblés et réduits au silence par l’État. Matthew Smith, directeur général de Fortify Rights, a déclaré que le Myanmar était actuellement l’un des endroits les plus dangereux pour les défenseurs des droits de la personne et les journalistes<sup>22</sup>.

17. RIDR, *Témoignages*, 7 novembre 2018 (Mizanur Rahman, haut commissaire, Haut commissariat de la République populaire du Bangladesh, et John Packer, directeur, Centre de recherche et d’enseignement sur le droit de la personne, Université d’Ottawa).

18. International Crisis Group, « Bangladesh-Myanmar: The Danger of Forced Rohingya Repatriation », *Crisis Group Asia Briefing N°153*, 12 novembre 2018, p. 1.

19. RIDR, *Témoignages*, 21 novembre 2018 (Jean-Nicolas Beuze, HCR Représentant au Canada, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés).

20. RIDR, *Témoignages*, 31 octobre 2018 (Tinmaung).

21. RIDR, *Témoignages*, 21 novembre 2018 (Matthew Smith, directeur général, Fortify Rights).

22. *Ibid.*

# TENIR LES COUPABLES RESPONSABLES

Les témoins ont insisté que les auteurs de crimes reconnus en droit international pénal et humanitaire à l'endroit des Rohingyas doivent être tenu responsables de leurs actes. Payam Akhavan, professeur de droit international à l'Université McGill, a indiqué au comité que « [d]e façon réaliste, la seule chose qui peut faire en sorte que ces gens répondent de leurs actes » c'est la Cour pénale internationale (CPI)<sup>23</sup>. Or, le Myanmar n'est pas un État partie à la CPI, qui n'a donc pas compétence à l'égard de crimes commis au Myanmar, à moins que le Conseil de sécurité des Nations Unies (ONU) lui renvoie la question<sup>24</sup>. Pour cela, il faudrait toutefois que le Conseil de sécurité ait l'appui de la Chine, qui a droit de veto et entretient une relation étroite avec le Myanmar. À ce jour, la Chine refuse de condamner la violence faite aux Rohingyas<sup>25</sup>.

Le Bangladesh, par contre, est un État partie de la CPI. Le 9 avril 2018, le Bureau du procureur de la CPI a demandé à la Cour de déterminer si elle « pouvait exercer compétence à l'égard des cas présumés de déportation de Rohingyas par le Bangladesh vers le Myanmar<sup>26</sup> ». La déportation dans le cadre d'une attaque contre des civils est considérée comme un crime contre l'humanité dans le Statut de Rome de la CPI<sup>27</sup>. Le 6 septembre 2018, la Cour a déterminé qu'elle avait compétence, car la déportation était survenue en partie sur le territoire du Bangladesh<sup>28</sup>. Elle a donc lancé un examen préliminaire le 18 septembre 2018<sup>29</sup>. Reconnaisant les limites inhérentes aux instances de la CPI, le professeur Akhavan a déclaré qu'une « mesure de justice, si insuffisante soit-elle, est essentielle pour la guérison des victimes<sup>30</sup> ».

Matthew Smith, directeur général et cofondateur de Fortify Rights, a proposé qu'en plus de faire un renvoi à la CPI, le Conseil de sécurité d'ONU puisse établir un tribunal spécial ayant pour mandat d'enquêter sur les crimes perpétrés à l'endroit des Rohingyas et d'intenter des actions contre leurs auteurs. Le Conseil de sécurité a créé des tribunaux semblables par le passé, y compris des tribunaux spéciaux complètement onusiens (le Tribunal pénal international pour l'ancienne Yougoslavie et le Tribunal international pour le Rwanda) ainsi que des tribunaux hybrides, conjointement avec les tribunaux locaux (le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, le Tribunal spécial pour le Liban et les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens). Puisqu'il est peu probable que le Myanmar collabore à un tribunal hybride, M. Smith a déclaré que pour l'instant, « l'option la plus plausible serait naturellement un tribunal relevant entièrement de l'ONU... à moins, bien sûr, que des changements politiques radicaux surviennent au Myanmar<sup>31</sup> ».

23. RIDR, *Témoignages*, 31 octobre 2018 (Akhavan).

24. *Statut de Rome de la Cour pénale internationale*, article 13.

25. RIDR, *Témoignages*, 21 novembre 2018 (Smith); K. S. Venkatachalam, « Can China Solve the Rohingya Crisis? », *The Diplomat*, 2 décembre 2017.

26. Cour pénale internationale, *Prosecution's Request for a Ruling on Jurisdiction under Article 19(3) of the Statute*, 9 avril 2018 [traduction, disponible en anglais seulement].

27. *Statut de Rome de la Cour pénale internationale*, alinéa 7(1)d).

28. RIDR, *Témoignages*, 31 octobre 2018 (Akhavan); Cour pénale internationale, *Decision on the "Prosecution's Request for a Ruling on Jurisdiction under Article 19(3) of the Statute."*, 6 septembre 2018 [disponible en anglais seulement].

29. RIDR, *Témoignages*, 31 octobre 2018 (Bobiash et Akhavan).

30. *Ibid.* (Akhavan)

31. RIDR, *Témoignages*, 21 novembre 2018 (Smith).



## RECOMMANDATIONS

Le Comité reconnaît les efforts déployés par le gouvernement du Canada en réponse à la crise des réfugiés rohingyas. Il note en particulier la Stratégie du Canada pour répondre à la crise des Rohingyas au Myanmar, dotée d'un financement de 300 millions de dollars sur trois ans, qui vise à alléger la souffrance des Rohingyas<sup>32</sup>. Un grand nombre de témoins ont toutefois indiqué qu'il faut en faire plus pour protéger les Rohingyas et tenir les agresseurs du gouvernement du Myanmar responsables de leurs actes. Se fondant sur les témoignages recueillis, le comité présente les recommandations suivantes au gouvernement du Canada :

1. Le comité recommande que le gouvernement du Canada redouble d'efforts pour sensibiliser les Canadiens à la crise des réfugiés rohingyas. Le gouvernement devrait envisager d'accorder des fonds additionnels aux organisations canadiennes de la société civile qui défendent les droits de la personne des Rohingyas et à celles qui mènent des activités au Bangladesh et au Myanmar.
2. Le comité recommande qu'Affaires mondiales Canada continue à appuyer le gouvernement du Bangladesh, par l'entremise d'organismes d'aide internationaux, dans ses efforts visant à répondre aux besoins humanitaires des réfugiés rohingyas sur son territoire, et ce en portant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles. Affaires mondiales Canada devrait aussi travailler avec ses partenaires internationaux pour veiller à ce que les droits des Rohingyas soient respectés dans tous les pays.
3. Le comité recommande qu'Affaires mondiales Canada travaille avec le gouvernement du Bangladesh pour s'assurer que l'on procède au rapatriement des Rohingyas seulement lorsqu'il sera sécuritaire de le faire, et cela de manière volontaire et dans la dignité, en conformité avec le droit international. Entre-temps, Affaires mondiales Canada devrait travailler avec le gouvernement du Bangladesh et les organismes d'aide internationaux afin de trouver des solutions à long terme pour les réfugiés, en accordant une attention particulière à l'éducation et à la formation professionnelle.
4. Le comité recommande qu'Affaires mondiales Canada fasse encore plus pression sur le gouvernement du Myanmar pour qu'il cesse de persécuter les Rohingyas, qu'il donne libre accès aux organismes humanitaires et qu'il accorde la citoyenneté aux Rohingyas.
5. Le comité recommande que le gouvernement du Canada continue de collaborer avec les États membres des Nations Unies pour s'assurer que le Conseil de sécurité des Nations Unies renvoie la question de la situation des Rohingyas au Myanmar à la Cour pénale internationale ou établisse un tribunal spécial onusien afin de s'assurer que les coupables soient tenus responsables de leurs crimes.

32. *Ibid.* (Bobiash)

# TÉMOINS

## LE MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017

Anwar Arkani, président, Rohingya Association of Canada

Ahmed Ramadan, coordonnateur des relations avec les collectivités, Justice for All – Burmese Task Force

Son Excellence Mizanur Rahman, haut-commissaire, Haut-commissariat de la République populaire du Bangladesh

Nayem Uddin Ahmed, ministre, Haut-commissariat de la République populaire du Bangladesh

Alex Neve, secrétaire général, Amnistie International Canada

Farida Deif, directrice du Canada, Human Rights Watch

Kevin Malseed, gestionnaire de programme, Birmanie, Inter Pares

## LE LUNDI 2 OCTOBRE 2017

Zaw Wai Kyaw, président fondateur et coordonnateur, Canadian Burma Ethnic Nationalities Organization

Pri Lwan, secrétaire, Canadian Burma Ethnic Nationalities Organization

Matthew Smith, cofondateur et directeur général, Fortify Rights

Donald Bobiash, sous-ministre adjoint, Asie Pacifique, Affaires mondiales Canada

Ian Burchett, directeur général, Asie du Sud-Est, Affaires mondiales Canada

Stephen Salewicz, directeur général, Assistance humanitaire internationale, Affaires mondiales Canada

Robert McDougall, directeur exécutif, Asie du sud, Affaires mondiales Canada

François Lafrenière, directeur, Développement Myanmar et Phillipines, Affaires mondiales Canada

Jean-Nicolas Beuze, HCR Représentant au Canada, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

## LE MERCREDI 6 JUIN 2018

L'honorable Bob Rae, C.P., envoyé spécial du premier ministre auprès du Myanmar, À titre personnel

## LE MERCREDI 31 OCTOBRE 2018

Donald Bobiash, sous-ministre adjoint, Asie Pacifique, Affaires mondiales Canada

Gillian Frost, directrice exécutive, Direction Asie du Sud, Affaires mondiales Canada

Rosaline Kwan, directrice exécutive, Asie Sud-Est, APEC et ASEAN, Affaires mondiales Canada

Stephen Salewicz, directeur général, Assistance humanitaire internationale, Affaires mondiales Canada

François Lafrenière, directeur, Développement Myanmar et Philippines, Affaires mondiales Canada

Raïs Tinmaung, directeur, Projets outre-mer, Réseau des droits de la personne Rohingya

Fareed Khan, directeur, Sensibilisation et relations avec les médias, Réseau des droits de la personne Rohingya

Payam Akhavan, professeur, Droit international, Université McGill, À titre personnel

## LE MERCREDI 7 NOVEMBRE 2018

Son Excellence Mizanur Rahman, haut-commissaire, Haut-commissariat de la République populaire du Bangladesh

Miah Md. Mainul Kabir, conseiller, Haut-commissariat de la République populaire du Bangladesh

Md. Shakhawat Hossain, conseiller, Aile des passeports et des visas, Haut-commissariat de la République populaire du Bangladesh

Yasmin Ullah, présidente, Réseau des droits de la personne Rohingya

John Packer, directeur, Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne, Université d'Ottawa, À titre personnel

## LE MERCREDI 21 NOVEMBRE 2018

Matthew Smith, directeur général, Fortify Rights

Jean-Nicolas Beuze, HCR Représentant au Canada, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

**#RIDR**

[sencanada.ca](https://sencanada.ca)

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT  
DES DROITS DE LA PERSONNE

